



Rapport d'activités 2018



Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar est un Etablissement Public Administratif créé le 1^{er} janvier 2011, en lieu et place du Service Action Sociale et Aînés dont il a repris les missions principales.

Le service Action sociale et Aînés de la Ville a été maintenu notamment pour :

- L'instruction et le suivi des demandes de subvention d'investissement
- La gestion des bâtiments communaux à caractère social
- La mise en œuvre et le suivi des engagements de la Municipalité

Les agents mis à disposition du CCAS assurent ainsi les missions dévolues au CCAS et celles relevant du service d'action sociale de la Ville.

I. Organisation institutionnelle

Le CCAS est un établissement public administratif, présidé de droit par le Maire.

Outre le Maire-Président, le Conseil d'Administration est composé à parité de 5 membres élus par le Conseil Municipal en son sein et de 5 membres nommés par le Maire représentant le monde associatif.

M. Gilbert MEYER
Président, Maire de Colmar

Membres élus
par le Conseil Municipal

Mme Christiane CHARLUTEAU
Adjointe au Maire
Vice-Présidente du CCAS

M. Jean-Jacques WEISS, Adjoint au
Maire

Mme Roseline HOUPIN, Adjointe
au Maire

Mme Corinne LOUIS, Conseillère
Municipale Déléguée

Mme Caroline SANCHEZ,
Conseillère Municipale

Membres nommés
par le Maire

Mme Solange GARIN, au titre de
l'Union Départementale des
Associations Familiales (UDAF)

M. Daniel REBERT,
Vice-Président d'APALIB', au titre
des associations de retraités et de
personnes âgées

M. Michel ZIPPER,
Président de l'U.N.I.A.T, au titre
des associations des personnes
handicapées

M. Laurent KONOPINSKI,
Directeur de l'association APPUIS
et

M. Hubert PHILIPP,
Président de la MANNE,
au titre des associations oeuvrant
dans le domaine de l'insertion et
de la lutte contre les exclusions.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois en 2018 :

27 mars 2018	<p>Compte-rendu des décisions prises par délégation :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Attribution des prestations d'aide sociale locale (secours) pour l'année 2017 <p>Communications :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Bilan de l'expérimentation d'une aide alimentaire intermédiaire › Bilan 2017 de la Fête de Noël des Personnes âgées <p>Point n° 1 : Délibération Fête de Noël 2018 Point n° 2 : Avances sur subventions 2018 aux associations Point n° 3 : Subventions 2018 aux associations – 1ère tranche</p>
28 juin 2018	<p>Compte-rendu des décisions prises par délégation :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Attribution des prestations d'aide sociale locale secours 1er trimestre 2018 <p>Communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Rapport d'Activité du CCAS 2017 <p>Point n° 1 : Subventions 2018 aux associations – 2ème tranche Point n° 2 : Compte de Gestion Point n° 3 : Compte Administratif Point n° 4 : Affectation du résultat</p>
18 octobre 2018	<p>Compte-rendu des décisions prises par délégation :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Attribution des prestations d'aide sociale locale secours 2ème trimestre 2018 <p>Communications :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Bilan Plan Canicule 2018 › Bilan Action Collective Sport Santé Alimentation <p>Point n° 1 : Subvention FSL 2018 Point n° 2 : Subventions 2018 : « Un brin de Chat...Leur » Point n° 3 : Budget Supplémentaire 2018 Point n° 4 : Débat d'Orientations Budgétaires 2019</p>
29 novembre 2018	<p>Compte-rendu des décisions prises par délégation :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Attribution des prestations d'aide sociale locale secours 3ème trimestre 2018 › Passation d'un accord-cadre à bons de commande pour l'année 2019 : fourniture de denrées alimentaires à des personnes démunies par l'intermédiaire d'un magasin d'alimentation générale. <p>Point n° 1 : Budget Prévisionnel 2019 Point n° 2 : Subventions 2018 aux associations – 3ème tranche Point n° 3 : Délibération Fête de Noël 2019</p>

II. Organisation administrative

Au plan administratif, le CCAS est placé sous l'autorité hiérarchique de la Direction Générale Adjointe des Services à la Population.

Les 22 agents du CCAS, soit 19,7 ETP, sont des agents municipaux mis à la disposition de l'établissement public. Leur statut est identique aux agents de la Ville.

Sur ces 22 agents :

- 20 sont titulaires de la Fonction Publique Territoriale
- 1 agent a été intégré dans la Fonction Publique en qualité de stagiaire après un CDI de droit public
- 1 agent est en contrat d'avenir (en remplacement d'un départ à la retraite).

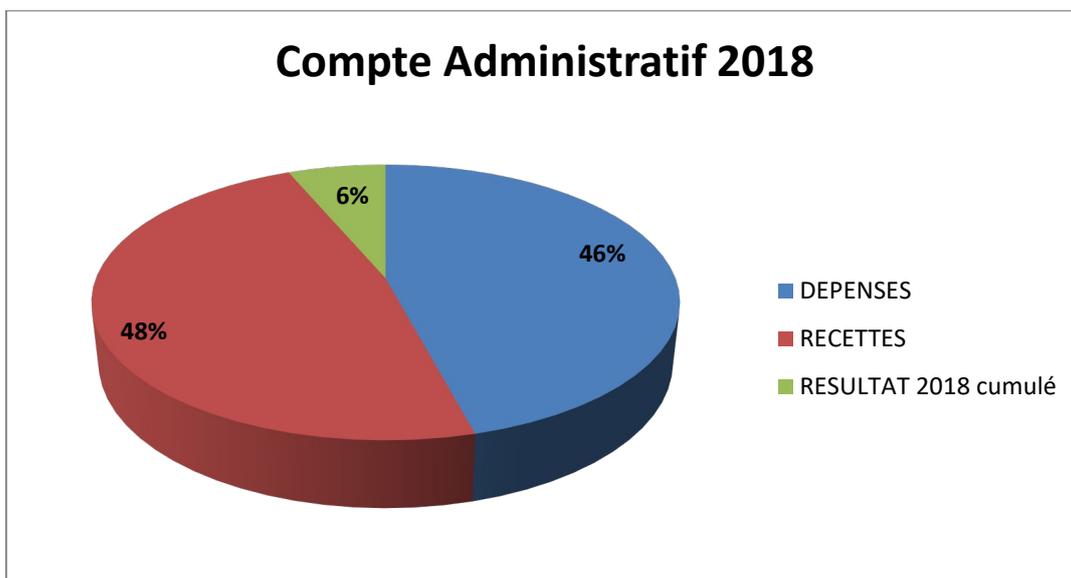
Le service compte :

- 13 agents en catégorie C, dont 1 en contrat d'avenir
- 7 agents en catégorie B
- 2 agents en catégorie A

En 2018, les agents du CCAS ont bénéficié de 48 jours de formation, ce qui représente 360 heures de formation.

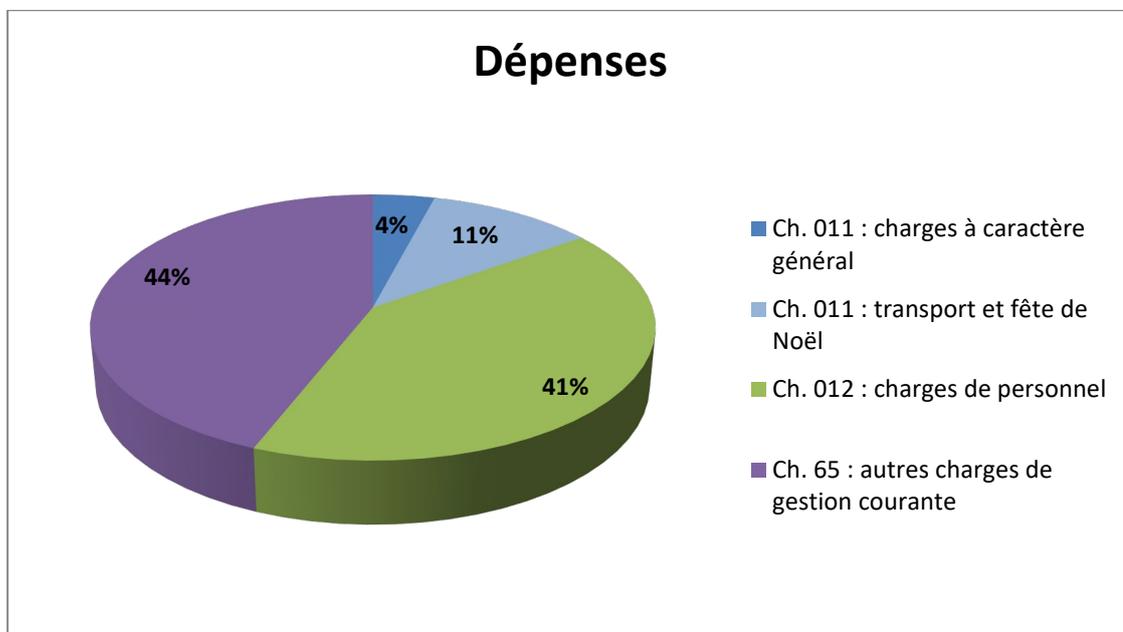
Les charges de personnel se sont élevées à 802 191 € en 2018.

III. Le budget du CCAS

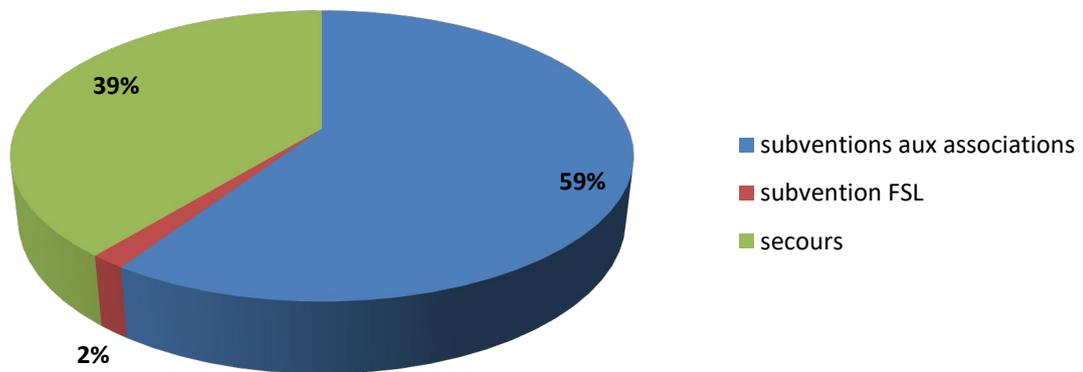


Résultat de clôture l'exercice 2018 : **272 201,45 €**

↪ **Dépenses** 2018 du CCAS : **1 961 336,49 €**



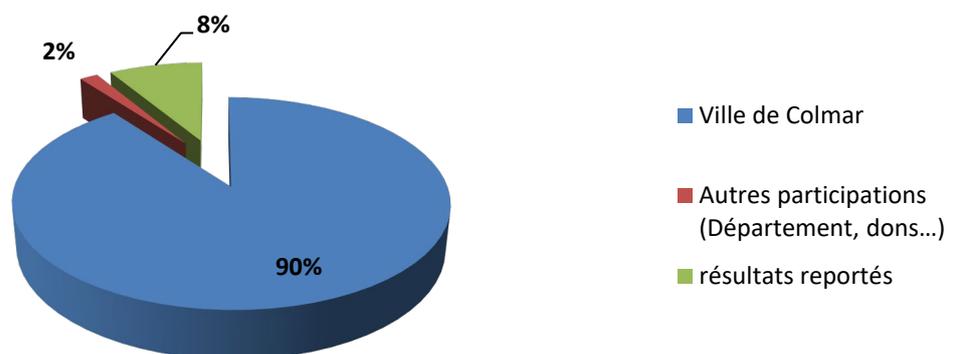
Zoom sur le chap.65



↳ **Recettes** 2018 du CCAS : **2 233 538,94 €**

dont **Subvention d'équilibre de la Ville de Colmar** : **2 005 200 €**

Recettes



Le CCAS de Colmar

3 grandes missions :

- Accueillir et aider les personnes en difficulté
- Agir en faveur des personnes vulnérables
- Soutenir les associations partenaires

Accueillir et aider les personnes en difficulté

Le pré-accueil

Ce poste est assuré en roulement par les 7 agents de l'équipe de l'aide locale et par le secrétariat.

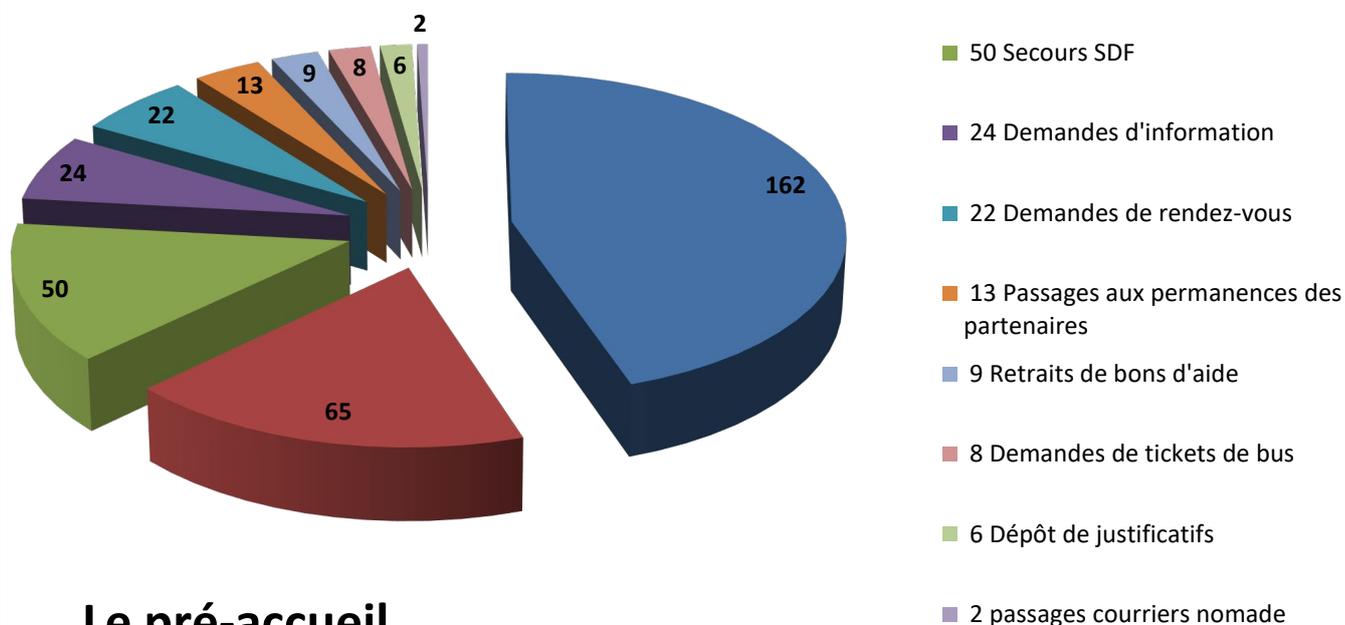
Les missions principales de ce poste sont : l'accueil, l'orientation et l'information du public, le guichet d'aide aux personnes sans domicile fixe (bons douche, kit douche, bons pour repas chauds et sandwiches) et l'attribution d'aides diverses telles que les PASS mobilité ou les tickets de bus pour les personnes handicapées. C'est également au pré-accueil que sont distribués les courriers aux personnes domiciliées au CCAS.

Les agents assurant cette mission doivent également gérer les entrées et sorties du public et veiller au bon fonctionnement de la salle d'attente.

En 2018, le CCAS a enregistré 19 097 passages au pré-accueil.

Accueillir et aider les personnes en difficulté

Fréquentation moyenne du pré-accueil :
361 personnes par semaine



Le pré-accueil
19 097 passages

I. L'aide aux personnes en situation de précarité

Le travail effectué dans le cadre de cette mission repose sur 13 travailleurs sociaux très polyvalents. Ils assurent simultanément : l'accueil et l'information du public, l'accès aux droits, le diagnostic social, l'éducation budgétaire et l'octroi des secours dans le cadre de l'entretien d'aide. Pour exercer ces missions, outre les qualités d'écoute et de bienveillance, une bonne connaissance de la législation sociale et du réseau partenarial est indispensable, ainsi que la maîtrise de la gestion budgétaire.

Typologie du public accueilli

Sexe :	Hommes	59%	Femmes	41%
Age :	18 - 25 ans	8%	Situation socio-professionnelle :	
	26 - 30 ans	11%	RSA	38%
	31 - 40 ans	26%	Salariés	26%
	41 - 50 ans	26%	Chômage	18%
	51 - 60 ans	21%	Handicap/invalides	7%
	61 - 70 ans	6%	Retraité	6%
	71 - 91 ans	2%	Arrêt maladie	4%
			Sans ressources	1%
Situation matrimoniale :	Célibataires	36%		
	Couples (mariés, concubins, pacsés)	27%		
	Séparés/divorcés	33%		
	Veufs	4%		

En 2018, 4 365 personnes ont été reçues en entretien dans le cadre de l'accompagnement social, de la domiciliation et de l'aide administrative.

A. L'octroi des secours dans le cadre de l'aide locale

La personne est au cœur des missions du CCAS et bénéficie d'une attention particulière, en lui garantissant respect et dignité, en reconnaissant son autonomie, ses capacités et ses besoins. Le service public est ainsi assuré avec neutralité. De plus, le principe d'égalité implique qu'aucune distinction ne soit faite entre les demandeurs quant à l'offre de services.

L'accompagnement personnalisé et la notion de projet global de la personne sont des éléments incontournables de la qualité du service rendu à la personne. Le CCAS a pour mission dans ce cadre de : permettre à la personne accueillie d'accéder à ses droits, réaliser une évaluation globale (sociale, familiale et financière) de sa situation et assurer l'aide de 1^{ère} nécessité qui répond aux besoins primaires des personnes démunies (se nourrir, se loger, se soigner...) si la personne répond aux critères d'intervention du CCAS, tels que définis par le Conseil d'Administration.

Afin de se rapprocher des réalités budgétaires du demandeur, le CCAS s'appuie sur l'ensemble des ressources et des charges pour calculer le « reste à vivre ». Le solde correspond à ce qui reste aux personnes pour se nourrir, s'habiller et se déplacer.

L'aide locale du CCAS ne présente aucun caractère systématique. Elle n'a pas pour vocation de compenser une insuffisance permanente de ressources. Le travailleur social devra déterminer avec la personne l'origine de la difficulté (loyer trop élevé, grand nombre de créances à rembourser, difficulté de gestion budgétaire...) et actionner avec elle les dispositifs permettant de rétablir un reste à vivre suffisant : insertion professionnelle, relogement, accompagnement budgétaire, dossier de surendettement ...

B. Dispositif de substitution secours-emploi

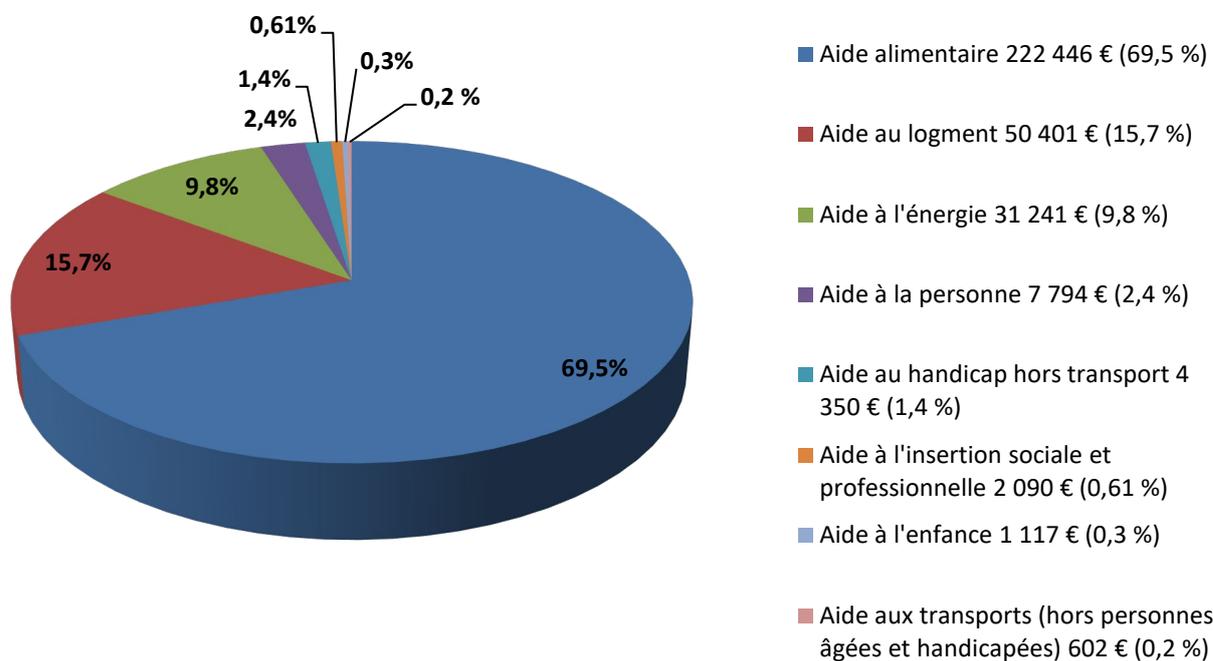
Ce dispositif original met l'accent sur la valeur travail. C'est un dispositif qui se substitue aux secours traditionnels. Il offre aux personnes volontaires la possibilité de travailler au sein des services municipaux, par le biais de l'association Manne Emploi, pour payer une charge financière de la vie courante, principalement le loyer ou l'énergie.

L'utilisateur effectue les heures de travail à hauteur de l'aide sollicitée et reçoit une fiche de paye. Le salaire est versé directement au créancier pour couvrir la dette.

Chiffres clés :

- **26 Colmariens** bénéficiaires du dispositif
- **2 509,05 heures** travaillées
- Coût : **42 904,82 €**
- **1/3 des bénéficiaires**, ont poursuivi un **parcours d'insertion** avec Manne-Emploi : formations rémunérées, missions de travail, sorties emploi

Répartition des secours 2018



Chiffres clés :

95 % des secours attribués aux personnes en précarité sont **axés sur l'aide aux dépenses de première nécessité** pour un montant total de **304 088 €**.

- L'aide alimentaire : 1 134 usagers
222 446 €
69,5 % des secours attribués
- L'aide au logement : 97 usagers
50 401 €
15,7 % des secours attribués
- L'aide à l'énergie : 141 usagers
31 241 €
9,8 % des secours attribués

C. La Commission financière

Une fois par semaine, la Vice-Présidente et l'ensemble des travailleurs sociaux accueillant du public se réunissent pour examiner les demandes de secours plus complexes, les demandes instruites dans le cadre du dispositif secours-emploi ou les demandes d'aide dans le cadre du dispositif d'accès à l'Épicerie Sociale Rebond.

D. La domiciliation

Les CCAS ont l'obligation légale de domicilier les personnes sans domicile stable (hébergées chez des tiers, sous main de justice,...) ou fixe (SDF) présentant un lien avec la commune (action d'insertion, activité professionnelle, lien familial, amical...).

La domiciliation permet aux bénéficiaires :

- de recevoir du courrier
- de remplir certaines obligations et de faire valoir certains droits et prestations.

L'attestation de domicile est accordée pour une durée de 1 an ; elle peut être renouvelée si la personne remplit les conditions.

Un suivi social est proposé et peut être mis en place à la demande du bénéficiaire, dans le cadre d'une démarche volontaire plus globale. Le public rencontré présente des problématiques diverses allant d'une rupture brutale se traduisant souvent par la perte de l'emploi et du logement à une installation dans des phénomènes de désocialisation (rupture des liens familiaux, addiction, problèmes psychiques, psychiatriques, absence de couverture sociale, de revenus...).

Chiffres clés

499 personnes domiciliées

8 645 passages liés à l'activité courrier

20 229 courriers enregistrés et remis aux personnes.

E. Le microcrédit personnel

Le microcrédit personnel est un prêt bancaire destiné aux Colmariens :

- qui ont des difficultés d'accès au crédit bancaire classique du fait de leurs revenus modestes et/ou d'un statut professionnel précaire ;
- qui ont la capacité de rembourser un prêt.

Ces prêts, d'un montant de 300 à 3 000 €, sont garantis à 50 % par le Fonds de Cohésion Sociale de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le microcrédit doit permettre de financer un projet, de s'équiper, ou de faire face à un imprévu.

Les banques partenaires :

L'association Parcours Confiance de la Caisse d'Épargne d'Alsace et le Crédit Mutuel Bartholdi.

Le CCAS accompagne l'emprunteur :

- avant l'octroi du prêt, pour vérifier les conditions d'éligibilité et instruire le dossier sur la base d'un diagnostic budgétaire ;
- après l'octroi du prêt, pour vérifier la régularité des remboursements et aider l'emprunteur à surmonter d'éventuelles difficultés.

Chiffres clés

- **35 demandes** de renseignements sur le dispositif
- **23 personnes** reçues en entretien
- **17 dossiers** instruits et présentés aux banques
- **6 prêts** accordés
 - › 2 pour l'achat d'un véhicule d'occasion
 - › 2 pour financer une formation
 - › 1 pour financer des équipements ménagers
 - › 1 pour financer le permis de conduire

Le plus du CCAS

Afin de soutenir l'effort budgétaire de l'emprunteur, le CCAS prend à sa charge 50 % du montant des intérêts.

F. L'aide administrative

L'objectif du facilitateur administratif est d'aider une personne à gérer ses « papiers courants ». Le classement des documents est généralement la première étape. L'aide à la rédaction des correspondances courantes et la facilitation des contacts et des relations avec les administrations publiques, sont les demandes les plus fréquentes. **En 2018, 368 personnes ont bénéficié de ce service.**

La permanence de CRESUS au CCAS

L'association CRESUS accueille, écoute et accompagne les ménages surendettés. Elle agit en faveur de la lutte contre l'exclusion par l'éducation et la formation financière de tous. CRESUS tient une permanence dans les locaux du CCAS une fois par semaine.

Le CCAS travaille en lien étroit avec CRESUS pour la constitution des dossiers de surendettement.

II. Les autres actions

A. L'aide au personnel municipal

Le CCAS est amené à recevoir des agents municipaux pour les aider à résoudre des difficultés d'ordre personnel ou professionnel, dans le respect du secret professionnel.

Principaux motifs d'intervention :

- difficultés financières : gestion budgétaire, impayés, surendettement
- aide aux démarches administratives et accès aux droits en rapport ou non avec l'activité professionnelle : santé, invalidité, retraite, prime d'activité CAF
- aide à la recherche d'un logement
- médiation familiale : séparation, divorce.

En 2018, **53 agents municipaux** ont été reçus au CCAS.

B. Les enquêtes d'instruction à domicile

L'instruction est obligatoire en France et doit être assurée de préférence au sein d'un établissement scolaire. Elle peut cependant être dispensée par les parents à domicile. Dans ce cas, une enquête administrative doit être diligentée dès la première année par la Mairie, afin de vérifier les raisons pour lesquelles ce mode d'instruction est choisi par la famille et s'il est compatible avec l'état de santé et les conditions de vie de la famille. Cette enquête doit être renouvelée tous les 2 ans, jusqu'aux 16 ans de l'enfant.

L'enquête ne concerne pas la qualité de l'instruction qui relève du contrôle pédagogique. Les enquêtes réalisées par le CCAS sont transmises directement à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DA-SEN).

En 2018, le CCAS a réalisé **18 enquêtes** d'instruction à domicile, dont **9 renouvellements**.

C. Les urgences

1. Les incendies

En cas d'incendie, le CCAS accueille les personnes sinistrées afin de les aider dans les différentes démarches (indemnisation par l'assurance, aide au relogement) et à faire face aux besoins les plus urgents, si nécessaire (aide alimentaire, vestimentaire...).

5 incendies en 2018 : le 1^{er} janvier (2 rue Sint-Niklaas), le 30 avril (68 rue du Nord), le 2 juillet (35 Avenue de Paris), le 6 juillet (46 Avenue de Paris) et le 26 septembre Place de la Mairie

- › 7 familles sinistrées
- › 5 familles soutenues par le CCAS dans les différentes démarches (hébergement provisoire, relogement, contacts avec les assurances, soutien,...).

2. Les enterrements d'indigents

Conformément à l'article L2213-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire, ou à défaut le représentant de l'Etat dans le Département, pourvoit d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décemment sans distinction de culte ni de croyance.

La commune doit prendre en charge les frais d'obsèques des indigents décédés sur son territoire.

Dans ce cadre, une convention a été passée avec les Pompes Funèbres Générales.

En 2018, **9 enterrements d'indigents** pour un coût total de **13 736 €**.

D. Le partenariat avec le Conseil Départemental

1) L'accompagnement des bénéficiaires du RSA

Il s'agit pour la plupart de personnes très éloignées de l'emploi et qui cumulent des difficultés. Pour ces bénéficiaires, les contrats d'engagements réciproques sont axés principalement sur l'accès aux droits et l'aide aux démarches administratives, l'accès et l'accompagnement aux soins ainsi que sur la résolution des difficultés financières et l'aide à la gestion budgétaire.

Le CCAS est par ailleurs engagé, depuis 2015, dans le dispositif d'accompagnement global des bénéficiaires du RSA, en lien étroit avec Pôle Emploi. Dans ce cadre, le rôle du CCAS consiste à aider les personnes à résoudre leurs difficultés personnelles susceptibles d'entraver leur retour à l'emploi.

Le CCAS a accompagné, en tant que référent social, 204 bénéficiaires du RSA.

2) Dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Le FSL accorde des aides financières aux personnes en difficulté pour l'accès ou le maintien en logement, ou pour payer des factures d'énergie, d'eau ou de téléphone.

Le partenariat entre le CCAS et le Département est contractualisé par voie de convention annuelle. En 2018, le CCAS a apporté au Fonds une contribution de **13 750 €**. Les agents du CCAS ont instruit **92 demandes** dans le cadre du FSL dont 38 pour le logement et 54 pour l'énergie.

E. Le partenariat avec la Mission Locale Jeunes Haut-Rhin Nord Colmar Guebwiller

La Mission Locale met en œuvre le dispositif « Garantie Jeunes ». Ce dispositif s'adresse aux jeunes en situation de précarité qui ne sont plus scolarisés et qui ne sont ni en emploi, ni en formation.

Dans cet objectif, un accompagnement intensif est proposé aux jeunes pour une période d'un an, renouvelable 6 mois.

Cet accompagnement repose sur le principe de l'emploi d'abord, avec des mises en situation professionnelle, et, si besoin, un appui sur des compétences nécessaires à l'insertion professionnelle (lecture, écriture, calcul...). En contrepartie, les bénéficiaires perçoivent une allocation forfaitaire mensuelle de 484 €, qui permet de sécuriser leur quotidien (transports, logement, téléphone...) afin qu'ils se concentrent sur leur parcours d'insertion.

Toutefois, la Mission Locale a constaté que les jeunes avaient besoin de repères pour apprendre à maîtriser leurs dépenses en fonction de leurs ressources. C'est pourquoi, la Mission Locale a sollicité le CCAS pour mettre en place une action de sensibilisation à la gestion budgétaire.

Depuis 2016, une Conseillère en Economie Sociale et Familiale du CCAS intervient à la Mission Locale pour animer des ateliers sur la gestion du budget. Ce partenariat est formalisé par voie de convention.

L'intervention de la conseillère en économie sociale et familiale a abordé les points suivants :

- Prendre conscience de ses obligations financières
- Amener une réflexion sur les dépenses à prioriser (charges incompressibles) ou à anticiper (charges prévisibles)
- Noter ses dépenses au jour le jour pour apprendre à élaborer un budget en équilibre
- Sensibiliser les jeunes aux différents crédits et à leurs dangers, ainsi qu'au débit bancaire, autre forme de crédit
- Apprendre à épargner pour financer des projets personnels
- Informer les jeunes sur le dispositif d'aide au financement du permis de conduire (engagements N° 24 et 25).

En 2018, le CCAS a animé **10 ateliers : 121 jeunes** y ont participé.

F. Partenariat avec la Ville de Colmar, l'Association OPPELIA et la Fédération Sports pour tous

A la demande de l'Agence Régionale de Santé, l'Observatoire Régional de la Santé en Alsace (ORSAL) a réalisé la carte d'identité des 2 quartiers prioritaires de Colmar : Europe-Schweitzer et Florimont-Bel Air.

L'ORSAL a identifié des taux de surpoids et d'obésité supérieurs à la moyenne générale alsacienne et des cas de diabète deux fois plus fréquents que dans le reste de l'Alsace.

Afin de répondre aux problématiques de santé rencontrées par les habitants des quartiers de la Politique de la Ville, le CCAS, en partenariat avec les services de la Ville (Centre socioculturel de la Direction de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse, Direction des Sports, Animation et Vie des Quartiers), l'Atelier Santé Ville porté par l'association OPPELIA et la Fédération Sports pour tous, a mis en place une action collective Sport Santé Alimentation à destination des publics prioritaires sur l'année 2017-2018. L'objectif était de mobiliser des personnes souvent isolées et ayant un mode de vie très sédentaire, en leur donnant envie de prendre soin d'elles et de leur santé.

Le bilan :

De septembre 2017 à juin 2018, le CCAS et les partenaires ont animé, une fois par semaine, des séances d'activités physiques adaptées, complétées par des séances sur la santé globale (hygiène de vie, confiance en soi...). Des ateliers cuisine ont également été proposés toutes les 6 semaines pour permettre aux participants de découvrir, ou redécouvrir, les bienfaits (et les plaisirs) d'une alimentation équilibrée et variée.

Sur les vingt personnes orientées, treize étaient accompagnées par le CCAS. L'ensemble des participants était bénéficiaire des minima sociaux, dont treize bénéficiaires du RSA. Quatre personnes vivaient en-dehors des quartiers prioritaires. Sur les vingt personnes, dix-sept étaient isolées et trois personnes vivaient en couple et/ou avec des enfants.

L'atelier sport était divisé en trois périodes autour des activités suivantes : gymnastique douce, sport adapté et marche.

L'activité sport a été peu prisée (entre deux et six participants), ce qui n'a pas permis de constituer une dynamique de groupe. Au vu des difficultés sociales et de santé auxquelles les personnes étaient confrontées, le sport était un objectif trop lointain que seuls quelques-uns ont pu réaliser. Ces derniers ont apprécié l'adaptation au niveau, d'autant que la plupart n'avait pas fait de sport depuis longtemps.

L'atelier cuisine-santé a eu plus de succès puisqu'il a réuni un groupe d'une dizaine de personnes.

Lors de l'atelier cuisine pédagogique, il a été constaté :

- Un bon investissement dans l'élaboration et la préparation des repas
- Une curiosité par rapport aux techniques utilisées
- Des repas partagés dans un esprit chaleureux et convivial

L'enchaînement de l'atelier cuisine avec un **atelier santé**, encadré par une psychologue, a permis de conserver l'effectif et une bonne dynamique. Les personnes ont pu s'exprimer librement et ouvertement sur des thèmes aussi variés que le sommeil, l'alimentation, l'addiction, l'hygiène de vie et l'estime de soi.

Le point commun entre les participants a été leurs parcours de vie très accidentés, avec une période où ils étaient sans résidence stable. Par le biais de cette action, ils ont pu renouer du lien social et ont eu plaisir à se rencontrer.

G. Le partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

1) La Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CCAPEX)

La CCAPEX est chargée d'examiner la situation des ménages menacés d'expulsion et de rechercher toute solution visant à prévenir les expulsions.

Elle formule et adresse des avis et recommandations au bailleur et à l'occupant concernés, ainsi qu'à tout organisme ou toute personne susceptible de contribuer à la prévention des expulsions locatives. Elle se réunit une fois par mois.

Le CCAS participe à cette instance avec voix consultative.

10 commissions en 2018 : **298 dossiers colmariens** examinés sur un total de 806.

Au sein de la CCAPEX, le rôle du CCAS est d'apporter aux membres de la Commission un éclairage sur la situation sociale et financière des ménages connus et/ou accompagnés par le CCAS. Un rendez-vous est proposé aux personnes afin de les aider à trouver une solution à leurs difficultés, dans la mesure du possible : négociation d'un plan d'apurement viable avec le bailleur, aide aux démarches pour débloquer les droits éventuels à l'aide au logement, aide à la recherche d'un logement plus en adéquation avec la situation des ménages, instruction d'une demande d'aide dans le cadre du FSL maintien, mise en œuvre du dispositif secours-emploi,....

2) Le droit au logement opposable

En application de la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable, les demandes reconnues prioritaires et urgentes par la Commission de médiation sont soumises à l'avis des Maires des communes concernées.

Dans ce cadre, le CCAS a instruit **31 demandes** soumises à l'avis du Maire-Président.

3) La veille sociale

Ce dispositif réunit, une fois par mois, les partenaires institutionnels et associatifs concernés par la problématique des personnes sans logement.

L'objectif est de trouver une solution d'hébergement ou de logement adaptée à chaque situation.

Agir en faveur des personnes vulnérables

I. Les personnes âgées

A. L'aide légale

Le CCAS réceptionne le dossier et recherche les informations nécessaires à la constitution du dossier (ressources, extraits de compte...). Il convoque les obligés alimentaires et remplit le formulaire d'évaluation de l'obligation alimentaire.

Le dossier complet et signé par l'Adjointe de ressort est transmis au Conseil Départemental pour décision.

En 2018 :

- **146 dossiers** d'aide sociale à l'hébergement
- **336 évaluations** de l'obligation alimentaire effectuées

B. Les manifestations conviviales autour de Noël

1) La fête de Noël au Parc des Expositions

Cette fête s'adresse aux personnes de 72 ans et plus. Un spectacle de variétés est présenté dans une ambiance de Noël et un cadeau d'une valeur de 15 €, composé de produits régionaux, est offert.

Un marché à procédure adaptée a été passé nécessitant un avis d'appel public à la concurrence : 5 fournisseurs ont déposé des prototypes de colis. La société Jardins d'Alsace, située à Ensisheim, a été retenue à l'issue de la procédure de négociation.

Toute l'équipe du CCAS est mobilisée en amont pour assurer l'organisation de cette manifestation et notamment :

- effectuer les inscriptions
- organiser le transport gratuit par bus (Kunegel) à partir de 20 points de ramassage

et avec l'aide de 57 bénévoles :

- préparer, décorer, ranger et nettoyer le hall
- assurer le service et distribuer les cadeaux.

892 personnes âgées de 72 ans et plus et 57 accompagnateurs ont assisté à cette fête en 2018.

337 personnes âgées inscrites et n'ayant pu être présentes à la fête sont venues au CCAS pour récupérer le cadeau.

Les personnes âgées qui ne peuvent se déplacer reçoivent leur cadeau à domicile. **163** cadeaux ont ainsi été distribués en 2018 dont 61 par la Poste et 102 livrés aux résidences par le CCAS.

Au total, 1392 cadeaux ont été distribués.

2) Dans les maisons de retraite

L'équipe du CCAS organise également les visites de la municipalité dans **4 maisons de retraite colmariennes** : Notre Dame des Apôtres, le Diaconat, la Fondation Ostermann et la Résidence Saint-Gilles, afin de marquer le temps de Noël auprès de celles et ceux qui ne peuvent plus se déplacer. Une animation est donnée dans chaque résidence grâce à la mobilisation de groupes bénévoles et une attention est offerte à chaque pensionnaire.

380 personnes âgées sont concernées.

3) Noël au CPA et au CDRS

A l'occasion de la Fête de Noël organisée par chacune des résidences, la municipalité est invitée et un cadeau est offert à **643 résidents** des 2 structures.

Chiffres clés

- **2 415 personnes âgées** concernées
- Coût : **51 484 €**

C. La lutte contre l'isolement

1) Le plan canicule

Le CCAS est chargé de tenir à jour le registre confidentiel des personnes inscrites au plan canicule. Ce registre permet d'identifier les personnes isolées et/ou vulnérables. Chaque année en avril, un pré-contact est effectué par les agents du CCAS afin d'enregistrer les éventuels changements survenus en cours d'année, avant transmission de la liste aux Conseillers Municipaux chargés de contacter les personnes âgées pendant la période estivale. Le fichier national est mis à jour à l'issue de ce pré-contact. Les problèmes recensés par les élus sont centralisés au CCAS, qui se charge des suites à donner.

En cas de déclenchement par le Préfet du niveau 3 « Alerte Canicule », l'association Apamad est missionnée pour contacter les personnes inscrites. Le CCAS est mobilisé en appui en cas de besoin et intervient à domicile si la situation le nécessite.

211 personnes inscrites en 2018.

2) L'aide à la Téléassistance

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées isolées et de leur permettre de vivre à leur domicile en toute sécurité, la Ville de Colmar participe aux frais d'acquisition ou de souscription d'un abonnement de téléassistance pour un montant forfaitaire plafonné à 120 €. Le CCAS a en charge l'instruction des dossiers.

En 2018, **17 personnes** ont bénéficié de cette mesure pour un budget de **2 040 €**. Cette dépense est imputée sur **le budget de la Ville**.

3) Le partenariat avec APALIB

a) Convention entre APALIB, la Ville de Colmar et le CCAS pour la lutte contre l'isolement des personnes âgées

Cette démarche partenariale vise à développer et à promouvoir des actions de lutte contre l'isolement, telles que :

- Les visites de convivialité à domicile
- L'aide administrative à domicile « les écrivains du lien »

En 2018, 40 bénévoles mobilisés au service de 45 personnes âgées pour les deux actions citées ci-dessus.

Dans le cadre de cette convention, le rôle du CCAS est de faciliter l'identification du public ciblé, en conformité avec la réglementation. Le CCAS a également participé à la formation des écrivains du lien.

b) La Journée de la Solidarité

Le CCAS a participé une journée de solidarité organisée au Natala par APALIB, en partenariat avec le Conseil des Sages, en faveur de toutes les personnes âgées isolées. Un beau succès : **200 participants** pour cette 3^{ème} édition.

c) La fête de l'Épiphanie

Organisée chaque année par le CCAS, en partenariat avec APALIB, la Fête de l'Épiphanie a rassemblé une soixantaine de personnes âgées pour déguster les galettes des Rois offertes par la corporation des Boulangers et Pâtisseries de Colmar, en présence des élus de la Ville et des administrateurs du CCAS.

D. L'aide aux transports collectifs

Des formules d'abonnements ou de carnets, à des tarifs préférentiels, sont proposées aux Seniors colmariens par le CCAS et par l'intermédiaire de la Trace.

L'engagement financier du CCAS fait l'objet d'une convention avec Colmar Agglomération et la STUCE (exploitant du réseau TRACE). Il se décompose de la façon suivante :

Année 2018	Engagement Carte Lyric mensuelle 61-69 ans a/c juillet 62-69 ans	Engagement Carte Lyric + Colmar annuelle + 70 ans	Dispositif de substitution carnet 10 tickets
Nombre de bénéficiaires ou d'abonnements	1 787 abonnements mensuels	1 526 bénéficiaires /an	5 bénéficiaires pour 14 carnets
Coût annuel 2018 pour le CCAS	15 244 €	126 159 €	105 €
Coût total annuel pour le CCAS : 141 508 €			

E. La participation citoyenne

Sous l'impulsion de la municipalité, un **Conseil des Sages** a été créé à l'automne 2014.

Instance locale de démocratie participative, le Conseil des Sages a vocation à s'impliquer activement dans la vie de la Cité, à faire remonter les besoins des Seniors, à être force de propositions concrètes et réalisables au service du bien commun.

Le CCAS a en charge toute la gestion administrative de ce Conseil **composé de 49 membres**. Outre les nombreuses propositions émises par les membres du Conseil, des actions sont menées par cette instance très dynamique :

La création d'un guide à destination des Seniors colmariens, à l'initiative du Conseil des Sages, qui souhaitait rassembler dans un seul document simple et lisible les différentes informations susceptibles de faciliter la vie quotidienne des personnes âgées. Ce Guide Seniors est consultable sur le site internet de la ville de Colmar avec une mise à jour tous les semestres.

Journée de sensibilisation à la nutrition des Seniors

En lien étroit avec Silver Fourchette, une demi-journée de sensibilisation à la nutrition a été organisée en avril 2018. Intervention d'une nutritionniste sur le thème « La pomme dans tous ses états » suivie d'une dégustation. 70 personnes âgées y ont participé.

Remise à niveau du Code de la route

En octobre 2018, les auto-écoles Lamm et Rémy, partenaires du dispositif de Bourse au Permis de conduire voiture de la Ville de Colmar, ont dispensé un test blanc du Code de la Route auprès de 40 Seniors colmariens.

Séance de premiers secours

En novembre 2018, 21 membres du Conseil des Sages ont participé à la tenue de la séance d'information sur les gestes de premiers secours dispensée par la Croix Blanche du Haut-Rhin.

Bénévolat

Participation des membres :

- à la journée citoyenne organisée par la Ville de Colmar,
- à l'action « Haut-Rhin propre » initiée par le Conseil Départemental du Haut-Rhin
- à la fête de Noël des personnes âgées de la Ville de Colmar
- à la dictée ELA auprès des classes de CM1 et CM2 de l'école élémentaire Saint-Nicolas

II. La santé

A. Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

Créé en novembre 2012 sous l'impulsion de l'Agence Régionale de Santé et de l'Association des Maires du Haut-Rhin, le CLSM de Colmar et arrondissement couvre 62 communes. Il est présidé par Mme Christiane CHARLUTEAU, Adjointe au Maire.

Son objectif est de favoriser l'appropriation des questions de santé mentale par les collectivités et de fédérer autour d'une démarche commune les différents acteurs concernés par la santé mentale, afin de mettre en œuvre les actions concertées visant à favoriser l'intégration dans la Cité des personnes atteintes de troubles mentaux.

La coordination du CSLM est assurée par le CCAS de Colmar en partenariat avec les hôpitaux de Colmar et Rouffach.

B. La permanence de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie au CCAS

Par voie de convention, le CCAS accueille dans ses locaux une permanence hebdomadaire de la CPAM, destinée à aider les personnes en difficulté à effectuer les démarches d'accès aux droits : couverture maladie universelle complémentaire, aide à l'acquisition d'une complémentaire santé, carte de sécurité sociale européenne,...

III. Les personnes handicapées

A. L'aide sociale à l'hébergement (aide légale)

La demande d'aide sociale est introduite par l'établissement à la demande de la personne handicapée ou de son représentant légal.

Le CCAS vérifie ou complète le dossier familial d'aide sociale puis le transmet au Conseil Départemental pour décision.

En 2018, **26 dossiers** d'aide sociale à l'hébergement ont été traités par le CCAS.

B. L'aide au transport

Les personnes handicapées domiciliées à Colmar et non imposables peuvent bénéficier de 20 tickets de bus par mois. En 2018, **88 personnes** ont bénéficié de tickets de bus pour un montant de **14 310 €**.

C. L'aide à la compensation du handicap

Le Fonds de Compensation du Handicap, géré par la Maison Départementale des Personnes Handicapées, est destiné à attribuer des aides financières aux personnes dépendantes, en complément des dispositifs d'aide légale, afin de leur permettre de faire face aux frais restant à leur charge pour la compensation technique de la perte d'autonomie.

Les dossiers sont adressés par la MDPH aux différents partenaires financiers.

En 2018, le CCAS est intervenu en faveur de **10 personnes handicapées** colmariennes à hauteur de **4 350 €**.

Le soutien aux associations

De nombreuses associations œuvrent sur le territoire de Colmar. Les projets menés par ces structures sont complémentaires à l'action du CCAS et font l'objet, pour certains, d'un soutien financier. 50 dossiers (45 en 2017) de demandes de subventions ont été réceptionnés et instruits. Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations œuvrant dans le domaine de l'action sociale, le Conseil d'Administration du CCAS a attribué pour l'année 2018 un montant de **512 400 €** (535 000 € en 2017) de subventions en direction de **36 associations** qui ont mené 36 projets (dont 2 nouvelles actions) sur le territoire de Colmar, dans les thématiques suivantes : Personnes Handicapées, Santé, Personnes Agées, Aide matérielle et accompagnement social des familles et Insertion sociale et professionnelle (cf tableaux).

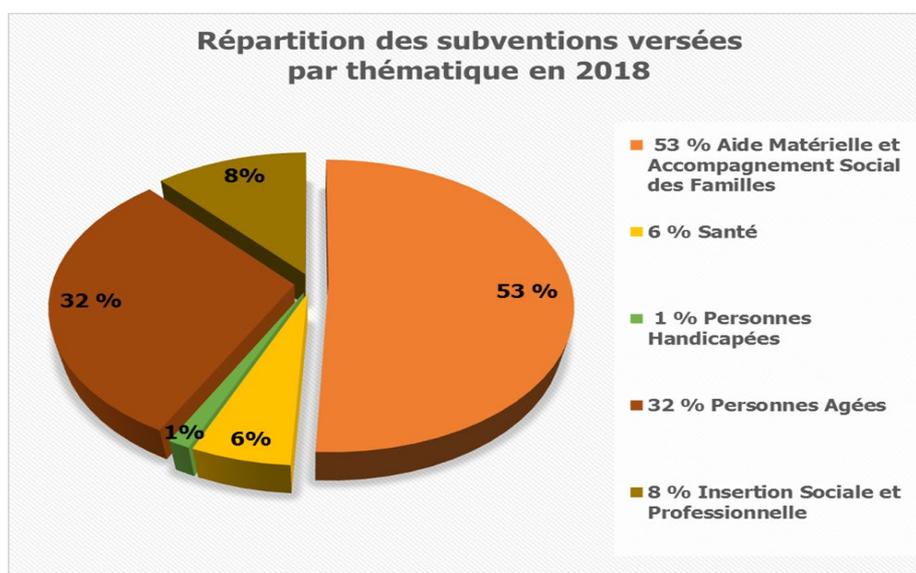
Conformément au décret n°2001-495, une convention a été signée avec les associations bénéficiaires de subventions supérieures à 23 000 €, désignées ci-après :

- Apalib
- Association Pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile (APAMAD)
- Espoir
- La Manne

Par ailleurs, 3 conventions partenariales ont été signées entre le CCAS et les associations suivantes :

- Apalib pour la lutte contre l'isolement,
- Appona pour l'accompagnement global lié au logement (rue de l'Espérance)
- Manne Emploi pour le dispositif secours-emploi

Enfin, considérant que les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) participent par leur activité à la mise à l'emploi d'un public en grande difficulté, le CCAS et Colmar Agglomération ont soutenu financièrement le fonctionnement des associations Manne Emploi et ACCES, à hauteur de l'aide demandée. Par ce partenariat financier, il a été pris en compte que le soutien aux associations relève autant d'un enjeu social que d'une thématique d'insertion économique.



Associations	Objet de la subvention	Attributions 2018	Attributions 2017
Amicale CLAIR MATIN	Aide à la guérison des personnes victimes de l'alcool.	800 €	800 €
Association AIDES	Soutien et accompagnement des personnes vivant avec le VIH/Sida et les hépatites. Actions de prévention et de réduction des risques sexuels en incitant au dépistage et en réalisant des Tests Rapides à Orientation Diagnostique.	1 500 €	1500 €
Association APALIB'	L'association développe des activités d'animation en direction des seniors permettant de renforcer le lien social et lutter contre l'isolement.	95 000 € Convention financière et convention de partenariat	95 000 € Convention financière et convention de partenariat
Association APPUIS Accueil Prévention Protection Urgence Insertion Sociale	Assurer la prise en charge de toute personne ou famille se trouvant en situation difficile et mettre en œuvre tous les moyens éducatifs leur donnant l'autonomie nécessaire à leur réinsertion dans la société. Soutien au service d'accueil d'urgence.	10 500 €	10 500 €
Association ARGILE	Création d'un groupe de paroles "aidants" ouvert au grand public colmarien animé par 2 professionnels un salarié d'ARGILE et un intervenant extérieur : comment aider un proche en situation d'addiction? comment préserver les liens familiaux et amicaux? quelle est la bonne distance aidante?	Pas de demande	750 €
Association Caritas Alsace - Réseau Secours Catholique	Apporter partout où le besoin s'en fera sentir, à l'exclusion de tout particularisme, quelles que soient les opinions philosophiques ou religieuses des bénéficiaires, tout secours, toute aide, directe, morale ou matérielle. Espace d'accueil St-Martin, St-Vincent et espace Frédéric Ozanam.	13 500 €	13 500 €
Association Caroline BINDER Etablissement LE PORTAIL	Gestion de 20 logements locatifs sur Colmar à destination de personnes et familles en difficulté et engagées dans un processus d'insertion sociale et/ou professionnelle.	7 000 €	7 000 €
Association Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations (CREAI Grand Est)	Soutien à l'organisation du forum des droits des personnes en situation de handicap, le 5 octobre 2018 aux Parc des Expositions de Colmar	1500 €	Pas de demande

Associations	Objet de la subvention	Attributions 2018	Attributions 2017
Association Chrétienne de Coordination, d'Entraide et de Solidarité - ACCES chantier d'insertion	Accueillir et accompagner vers l'insertion les personnes les plus fragiles : bénéficiaires du RSA, travailleurs handicapés, chômeurs de longue durée et de + de 50 ans. Le chantier d'insertion s'organise autour de 3 activités principales qui proposent une large palette de postes de travail.	15 000 € Partenariat avec Colmar Agglomération sur cette action : CCAS : 15 000 € Colmar Agglo : 15 000 €	16 500 € Partenariat avec Colmar Agglomération sur cette action : CCAS : 16 500 € Colmar Agglo : 16 500 €
Association Contact Plus	Plateforme d'accueil et d'accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle des bénéficiaires de minima sociaux et demandeurs d'emploi de longue durée.	20 000 €	20 000 €
Association Cultures du Cœur	Avec le soutien des lieux de culture, mise à disposition via son site web, de places gratuites pour assister à des spectacles ou des événements sportifs. Publics : personnes vulnérables, en situation de précarité, de handicap. L'association a créé un réseau de partenaires sociaux qui peuvent bénéficier de ces places gracieusement à condition qu'elles mobilisent leurs usagers pour assister à la manifestation choisie.	800 €	800 €
Association Delta Revie	Permettre aux personnes âgées, aux personnes malades, aux personnes handicapées et/ou isolées de rester chez elles en équipant leur domicile d'un appareil de téléassistance relié au SAMU 68.	2 100 €	2 100 €
Association des Paralysés de France - Délégation Départementale	Informier et accompagner les personnes en situation de handicap dans leurs démarches pour l'exercice de leur citoyenneté et leur participation à la vie sociale, économique et culturelle de Colmar.	2 500 €	2 500 €
Association des Paralysés de France 68 Institut d'Education Motrices les Acacias Groupe Majeurs	Soutien au projet « séjour à Barcelone » du 14 au 18 mai 2017, porté par 8 jeunes majeurs handicapés moteurs dont 2 Colmariens. Mises en place d'actions d'autofinancement, utilisation des réseaux sociaux pour la mise en ligne d'une cagnotte, participation associative et participation familiale. Le handicap moteur est un facteur supplémentaire qui génère des surcoûts pour les déplacements, pour l'hébergement et nécessite un encadrement adapté.	Pas de demande	400 €

Associations	Objet de la subvention	Attributions 2018	Attributions 2017
Association des Secouristes Français - Croix Blanche Colmar	Formation aux gestes de premiers secours pour tout public. Formation continue des secouristes actifs. Mise en place de postes de secours lors de manifestations sportives et culturelles. Poste bénévole à la fête de Noël des personnes âgées.	2 200 €	2 200 €
Association ESPOIR	Hébergement, accueil et accompagnement social des personnes sans domicile fixe au CHRS Urgence Schœlcher (abri de nuit et accueil de jour) 38 rue de Turckheim, 365 jours par an.	133 750 € Convention financière	165 000 € Convention financière
Association France Alzheimer Haut-Rhin	Aide et soutien aux familles qui ont en charge un malade à domicile.	1 000 €	1 000 €
Association Groupe des Aphasiques de Colmar et Environs	Aider les aphasiques de Colmar et environs à sortir de leur isolement. Informer et résoudre les problèmes administratifs.	150 €	150 €
Association Jusqu'à La Mort Accompagner La Vie - JALMALV	Accompagner des malades en fin de vie et des personnes en deuil à l'hôpital, en institution et à domicile.	3 100 €	3 100 €
Association La Banque Alimentaire du Haut-Rhin (BA 68)	Contribuer à apporter une réponse face à l'urgence des problèmes de la faim dans le Haut-Rhin par la collecte et la redistribution de surplus et de dons alimentaires.	1 500 €	1 500 €
Association La CIMADE 68 - Equipe de Colmar	Accueil, information et orientation des personnes étrangères en fonction de leurs demandes.	Pas de demande	5 00 €
Association La Croix Rouge Française Délégation locale	La Croix Rouge est l'auxiliaire des pouvoirs publics. Elle est partenaire du SAMU Social au niveau départemental et effectue les Maraudes du 1er novembre au 30 mars à Colmar, dans le cadre du dispositif d'urgence hivernal.	8 500 €	8 500 €
Association La Ligue contre le Cancer 68	Soutien à l'organisation du forum à Colmar "le cancer dans le Haut-Rhin, état des lieux et enjeux ».	1 500 €	
Association LA MANNE Centre d'entraide alimentaire et de soutien par le travail	Aide alimentaire en direction des plus démunis.	72 500 € convention financière	72 500 € convention financière
Association la Société des Amis des Aveugles et Malvoyants du Haut-Rhin - SAAM 68	Aide morale, matérielle, administrative et financière aux personnes aveugles et malvoyantes et à leurs familles proches.	Pas de demande	1 500 €

Associations	Objet de la subvention	Attributions 2018	Attributions 2017
Association Le Réseau Santé de Colmar	Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes d'obésité, de diabète et/ou de maladies cardio-vasculaires.	9 000 €	
Association Le Réseau Santé de Colmar	Organisation journée "Parcours du cœur" dimanche 14 mai 2017	Pas de demande	300 €
Association le Second Souffle" Groupe d'Entraide Mutuel (GEM) de Colmar	Permettre à des personnes en situation de fragilité de créer des liens sociaux dans un lieu de convivialité en les aidant à s'inscrire dans la vie de la cité par la mise en place d'activités de loisirs, de culture, de voyage avec les autres membres du GEM.	3 000 €	3 000 €
Association Le Secours Populaire Français - Fédération du Haut-Rhin	Accueil, écoute, accompagnement des plus démunis, aide d'urgence. Libre-service alimentaire de la solidarité, accès à la culture, aux loisirs, aux sports et aux vacances. Actions de solidarité.	5 500 €	5 500 €
Association Les Bouchons de l'Espoir	Récolter les bouchons plastiques, les trier et les acheminer en les vendant à un recycleur établi en Belgique. Le bénéfice de cette vente est reversé à l'Association Régionale d'Action Médicale (ARAME). L'ARAME est présidée par le Professeur LUTZ en charge du service des enfants atteints de cancer à l'hôpital de Hautepierre de Strasbourg.	1 000 €	1 000 €
Association Les Restaurants du Cœur du Haut-Rhin"	Apporter assistance aux personnes en difficulté, notamment dans le domaine alimentaire par la distribution de denrées, et d'une manière générale, par toute action contre la pauvreté.	6 000 €	6 000 €
Association Manne Emploi	Association intermédiaire qui embauche les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Manne Emploi facilite leur insertion professionnelle en les mettant à titre onéreux, à disposition des entreprises ou des particuliers.	6 250 € Partenariat avec Colmar Agglomération sur cette action : CCAS : 6 250 € Colmar Agglo : 6 250€ Convention de partenariat pour le dispositif Secours Emploi	6 250 € Partenariat avec Colmar Agglomération sur cette action : CCAS : 6 250 € Colmar Agglo : 6 250€ Convention de partenariat pour le dispositif Secours
Association Mouvement ATD Quart Monde - Délégation Alsace	Promotion des familles les plus démunies pour favoriser leur participation à la vie de la société. Information et sensibilisation de la société.	1 200 €	1 200 €
Association pour la Gestion d'un Vestiaire Communautaire	Gestion par des bénévoles d'un magasin de vêtements, chaussures et linge provenant de dons en nature.	800 €	800 €

Associations	Objet de la subvention	Attributions 2018	Attributions 2017
Association pour la Promotion des Populations d'Origine Nomade d'Alsace - APPONA	Poursuite de l'accompagnement social mené par APPONA auprès des 39 ménages résidant rue de l'Espérance à Colmar.	5 000 € Convention avec la Ville, Pôle Habitat et le CCAS sur cette action CCAS : 5 000 € Ville : 2 000 € Pôle Habitat : 4 000 €	5 000 € Convention avec la Ville, Pôle Habitat et le CCAS sur cette action CCAS : 5 000 € Ville : 10 000 € Pôle Habitat : 3 000 €
Association Pour l'Accompagnement et le Maintien A Domicile APAMAD	L'association accompagne et favorise le maintien à domicile des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité. Par l'aide apportée dans les actes de la vie quotidienne, elle permet d'assurer la continuité de la prise en charge et du service, et d'apporter des solutions aux aidants familiaux.	65 000 € Convention financière	65 000 € Convention financière
Association Régionale d'Etude et d'Information en faveur des Personnes Agées et Handicapées - AREIPAH	Financement des frais de formation des animateurs bénévoles œuvrant dans des clubs et des maisons de retraite. Professionnalisation de bénévoles.	600 €	
Association SOS Amitié Haut-Rhin	Service d'aide à la personne par l'écoute téléphonique : écoute ouverte à toute personne en état de détresse morale ou psychique, dans l'anonymat et la non directivité.	1 000 €	1 000 €
Association Suicide Ecoute Prévention Interventions auprès des Adolescents (SEPIA)	Interventions auprès de tout jeune en situation de détresse qui souhaite être aidé ou tout parent qui est inquiet pour son adolescent. Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) au centre-ville de Colmar pour les publics âgés de 11 à 24 ans, ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h/19h.	7 200 €	7 200 €
Association Syndicale des Familles Monoparentales et Recomposées (ASFMR)	Accueil, écoute et accompagnement des familles, avant, pendant ou après une rupture. Reconnaissance de la famille, de parent seul ou famille recomposée.	5 000 €	5 000 €
Association Union Nationale des Invalides et Accidentés du Travail (UNIAT) Section Colmar et Environs	Regrouper, informer, conseiller et défendre les personnes invalides, accidentées du travail, handicapées et retraitées.	450 €	450 €
Société « Un Brin de Chat...Leur »	Médiation par l'animal au bénéfice des résidents du CDRS de Colmar.	1 000 €	
TOTAL GENERAL		512 400 €	535 000 €

Le rôle du CCAS ne se limite pas au seul aspect financier. De nombreux contacts sont noués tout au long de l'année avec les associations relevant du champ de compétence du CCAS. Ce travail de terrain permet tout à la fois de consolider les liens entre le CCAS et un réseau associatif très diversifié et d'évaluer la capacité des associations à réaliser des actions et à rendre un service de qualité aux Colmariens.

Le CCAS veille au traitement équitable de toutes les associations, quelles que soient leur taille et la thématique traitée. Il soutient de nombreuses associations qui ne fonctionnent qu'avec des bénévoles (ou avec très peu de salariés), ce qui témoigne de la vitalité de nos concitoyens à s'engager activement dans la vie de la Cité.

Le CCAS travaille également en complémentarité avec des associations qui comptent de nombreux professionnels confirmés et compétents, dans le cadre de partenariats formalisés ou non.

Perspectives 2019

Action sociale – Personnes âgées

- Renouvellement d'une journée de sensibilisation à la nutrition sur la thématique « Comment faire face à la canicule grâce à l'alimentation : les aliments à privilégier et ceux à éviter »
- Organisation d'un forum d'information secourisme pour les personnes âgées colmariennes
- Renouvellement de la convention entre APALIB, la Ville de Colmar et le CCAS pour la lutte contre l'isolement des personnes âgées qui prend fin en juin 2019
- Participation à la journée de solidarité qui se tiendra en juillet 2019

Action sociale – Personnes en difficulté

- Mise en place de permanences décentralisées au Centre Socio-Culturel Europe
- Lutte contre la fracture numérique : installation d'un PC en libre-service avec un accompagnement numérique pour faciliter l'accès aux services publics (CAF, CPAM, Impôts, Pôle Emploi, etc.)
- Réorganisation de l'accueil et de l'accompagnement des personnes sans domicile fixe et développer le « aller vers » :
 - Intervention sur le terrain avec la Police municipale pour aller à la rencontre des personnes sans domicile
 - Accompagnement physique vers les structures spécialisées : Argile, UDAF, Appuis (lits halte soins santé, appartements de coordination thérapeutique)
 - Accompagnement physique des personnes pour l'accès au logement : visite du logement, état des lieux d'entrée, signature du bail, instruction des dossiers FSL accès
- Réorganisation de la domiciliation : réorientation des personnes qui n'ont aucun lien avec Colmar vers les Communes dont elles sont originaires

Santé

- Mise en place d'un Contrat Social Multipartite Adolescents en collaboration avec le collège Berlioz pour une meilleure inclusion des élèves scolarisés en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)